



Réunion du 23 Septembre 2019

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents: Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - CHABANY - GUIOTTO – SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

### RAPPEL

**Article 5.b des règlements généraux de la LAURA FOOT (Section 3- Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte,**

### RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT

Affaire N°14 Dossier transmis par la commission séniors Coupe de la Loire  
Affaire N°15 Dossier transmis par la commission séniors Coupe de la Loire  
Affaire N°16 Dossier transmis par la commission séniors Coupe de la Loire  
Affaire N°214 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D3 poule F  
Affaire N°215 Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D3 poule E  
Affaire N°216 Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D3 poule D  
Affaire N°17 Dossier transmis par la commission féminines séniors à 8 D2  
Affaire N°18 Dossier transmis par la commission foot loisir D4 poule C  
Affaire N°217 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D3 poule B  
Affaire N°218 Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D3 poule H  
Affaire N°219 Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D3 poule B  
Affaire N°220 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D3 poule H  
Affaire N°221 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 honneur poule E  
Affaire N°222 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 promotion poule A  
Affaire N°223 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 promotion poule B  
Affaire N°19 Dossier transmis par la commission séniors D4 poule F

### DECISIONS

#### **FORFAIT SIMPLE**

**\*N°14 rencontre n°21822106 du 15/09/2019 Coupe de la Loire**

Match perdu par forfait à FCO MONTRAMBERT RIC pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (BUSSIERES) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°15 rencontre n°21822098 du 15/09/2019 : Coupe de la Loire**

Match perdu par forfait à AJ CHAPELLOIS pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST DENIS DE CABANNE) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°16 rencontre n°21822087 du 15/09/2019 Coupe de la Loire**

Match perdu par forfait JS ST VICTOR pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST GERMAIN LAVAL) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°214 rencontre n°21778373 du 14/09/2019 U18 D3 poule F**

Match perdu par forfait à M 42 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (CO RIVIERE) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°215 rencontre n°21779095 du 15/09/2019 U15 D3 poule E**

Match perdu par forfait à ST CHAMOND 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST CHARLES VIGI 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°216 rencontre n°21779078 du 15/09/2019 U15 D3 poule D**

Match perdu par forfait à ST CHAMOND FOOT 3 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (CHATEAUNEUF 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.



**\*N°221 rencontre n°21892269 du 21/09/2019 U13 honneur poule E**

Match perdu par forfait à SURY LE COMTAL 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (BOEN TRELINS 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°222 rencontre n°21892446 du 21/09/2019 U13 promotion poule A**

Match perdu par forfait à ST MARCELLIN 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (US SUD FOREZIENNE 2) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°223 rencontre n°21892498 du 21/09/2019 U13 promotion poule B**

Match perdu par forfait à SE CSADN 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (BORDS DE LOIRE 3) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°19 rencontre n°21736284 du 22/09/2019 D4 poule F**

Match perdu par forfait à AJ CHAPELLOIS 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SE CO LA RIVIERE 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

### FORFAIT GENERAL

N° 17 : Féminines seniors à 8 D2 : HAUT PILAT INTERFOOT 549920 amende 75€

N° 18 : Foot loisir D4 poule C : AS FEU VERT 554178 amende 75€

N° 217 : U18 D3 poule B : AS ST ETIENNE SUD 582734 amende 50€

N° 218 : U15 D3 poule H : M42 542421 amende 50€

N° 219 : U15 D3 poule B : ASSOCIATION SPORTIVE ST ETIENNE SUD 582734 amende 50€

N° 220 : U18 D3 poule H : VAL D'AIX 582667 amende 50€

### AMENDE

Amende pour forfait simple : 50€

Match n°21822106 Coupe de la Loire 504302 FCO MONTRAMBERT

Match n°21822098 Coupe de la Loire 563598 AJ CHAPELLOIS

Match n°21736674 Coupe de la Loire 525333 JS ST VICTOR

Match n°21736284 D4 poule F 563598 AJ CHAPELLOIS

Amende pour forfait simple: 30€

Match n°21778373 U18 D3 poule F : 542421 M42

Match n°21779095 U15 D3 poule E : 590282 ST CHAMOND FOOT

Match n°21779078 U15 D3 poule D : 590282 ST CHAMOND FOOT

Match n°21892269 U13 honneur poule E : 504249 SURY LE COMTAL

Match n°21892446 U13 promotion poule A : 520060 ST MARCELLIN EN FOREZ

Match n°21892498 U13 promotion poule B : 508783 SE CSADN

### VALIDATION DES ENTENTES A CE JOUR

Après vérification des licenciés par la CR :

Le club premier nommé en gras est gestionnaire de l'entente

### U18

**551801 ESPOIR FOOT PSM** - 552011 US SUD FOREZIENNE

**509200 SS USSONNAISE** - 529512 FC LURIECQ

**546352 AS CHAMBON MAGNEUX** - 582208 GL LOIRE FOREZ FOOTBALL

**504249 SURY LE COMTAL** - 551926 FOOTBALL CLUB BONSON ST CYPRIEN - 553751 FOOTBALL CLUB DE BORDS DE LOIRE

### U15

**509200 SS USSONNAISE** - 521914 ST PAL EN CHALENCON - 529512 FC LURIECQ -552011 US SUD FOREZIENNE

### U12/ U13

**590363 ES CHAMPDIEU MARCILLY** - 523963 CS HAUTE CHAUME



### FOOT LOISIRS

551082 FOREZ DONZY - 509599 US FEURS

549920 HAUT PILAT INTERFOOT - 504838 AS JONZIEUX

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.**

La Présidente de séance  
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire  
Serafino SIDONI